

COMPTE-RENDU CGT

DE LA REUNION DP DU 05 OCTOBRE 2017

Liminaire CFDT sur la surchauffe du service scriptes

Le chef de centre dit vouloir faire une étude sur la fonction de ces salariées et redéfinir la charge de travail afin de retrouver des horaires normaux et un bon fonctionnement du service. Le CHSCT par la voix de son secrétaire propose également de travailler sur le dossier par la méthode des entretiens individuels et collectifs, un CHSCT extraordinaire devrait très rapidement se tenir afin de permettre à ces salariées de trouver la ou les solutions à ces difficultés.

QUESTIONS DES ELUS DU PERSONNEL CFDT

Question n°1 :

Lors de la dernière réunion DP, nous vous alertions sur le cas de notre jeune consœur CDD, interdite de travailler pour cause de procédure avec France Télévision. Lors du CE qui a suivi, Olivier Godard a publiquement nié tout black-listage la concernant.

Nous ne sommes pas dupes. Depuis 3 semaines, pas un seul contrat. Y a-t-il oui ou non une consigne donnée à l'antenne de Poitiers ?

Nous vous demandons de faire cesser cette situation discriminatoire.

O. Godard a effectivement répondu en CE qu'il n'y avait pas de blacklistage, et que cette salariée pouvait effectivement travailler partout à France 3, hélas notre encadrement local semble bien prisonnier de consignes données et se dit dans l'impossibilité de faire travailler cette personne, les arguments que nous oppose la direction s'appuient sur une volonté de faire travailler tout le monde. Pour les élus la chose est claire : si Marine Rondonnier ne bénéficie pas rapidement d'un contrat CDD nous irons en justice ; une plainte contre x devrait délier les langues et aboutir forcément à une condamnation de l'entreprise pour discrimination.

Question n°2

Où est l'équité ? La question a été plusieurs fois posée dans cette instance et pourtant rien n'a changé. Les JRI du BRI sont toujours planifiés 1 week-end sur 3 quand leurs collègues des bureaux excentrés sont sur un rythme d'1 week-end sur 4. La direction a-t-elle cherché des solutions pour remédier à cette différence de traitement ?

Les JRI du BRI assurent chacun environ 17 week-ends par an contre 12 environ pour les JRI des BAV, la direction n'a pas de meilleure cycle à proposer. Des élus proposent une piste, une seule équipe le samedi avec, certes une charge de travail plus forte mais le retour à un principe d'égalité dans les rotations pour les équipes de journalistes qui travaillent le week-end.

La CGT réserve sa position sur ce dossier et rappelle qu'il est de la responsabilité de la direction à assurer une bonne planification des salariés et à leur garantir un travail équitablement réparti.

Question n°3

L'arrivée d'un chef d'édition à Poitiers en janvier est-elle confirmée ?

Cette question ne relève pas de cette instance, mais la CGT rappelle que l'antenne a besoin d'un vrai chef d'édition disponible pour son travail et pour ses collègues. Ce poste très attendu doit précisément permettre à l'encadrement et aux journalistes de la rédaction de trouver une organisation et un équilibre indispensables à un bon fonctionnement.

Question n°4

L'accord sur les compétences complémentaires techniques a été signé début septembre. Quand entrera-t-il en vigueur ? Qui est concerné en Poitou-Charentes ?

« Nous avons enfin un accord de signé », nous confirme la direction. Il sera mis en œuvre prochainement, des réunions ont lieu en ce moment pour sa mise en place, son application peut prendre plusieurs mois.

Le rédacteur en chef se dit très intéressé par la nouvelle compétence des monteurs qui pourraient produire des modules pour le numérique.

Question n°5

De nombreux salariés PTA ont reçu un avenant à leur contrat de travail en application du 4ème paragraphe de l'article 5 de l'avenant N°5. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il résulte exactement de cet article et quelle mécanique permet de recalculer la rémunération des salariés concernés ?

Mais c'est très simple nous dit notre RRH....

Comme précisé dans l'avenant N°5 : « lorsque le montant annuel calculé au 01/01/2013 au titre du forfait HS est supérieur au montant annuel antérieurement perçu au titre de la prime e sujétion, le salarié bénéficie d'un complément salarial mensuel correspondant strictement à 1/12ème de l'écart constaté. Ce complément salarial lui est versé concomitamment au repositionnement dans la nouvelle grille de classification/rémunération, soit au 01/01/2013 ». Donc sur la paie de 09/2017, les

personnes concernées ont eu à la fois un rappel de salaire pour la période 2013-2016, ainsi qu'une intégration à leur salaire de base au 01/01/2017.

Question n°6

Un nouveau plateau est annoncé pour le mois de janvier. Qu'est-il prévu durant la période des travaux ?

Dans l'attente de la mise en place d'un nouveau décor, le plateau provisoire sera installé en bas en salle de conférence, et la conférence de rédaction aura lieu à l'étage.

Durée des travaux prévue du 20 Novembre au 08 Janvier avec des numéros zéro avant les vacances de Noël et pendant pour essais avec tous les présentateurs.

Pour la CGT, un très grand projet, très coûteux, qui devrait permettre pas mal de choses. Imaginez : Poitiers n'aurait plus les moyens de faire un journal ? Pas de problèmes ! Puisque tous les studios de France3 auront les mêmes décors, ce JT pourra être fabriqué à Limoges, ou à Bordeaux !

Question n°7

La fiche carrière est toujours indisponible dans Mon Kiosque. Quand ce problème sera-t-il enfin réglé ?

Pas de visibilité sur la fiche carrière

L'ensemble du groupe France Télévisions est concerné par ce problème, visiblement d'autres problèmes plus urgents à régler d'ici la RH.

Question n°8

La dématérialisation des ticket-resto se généralise dans les entreprises. Qu'en est-il à France Télévisions ?

Un appel d'offre est en cours, la dématérialisation sera une option, elle sera mise en place dans les 6 mois.

Mais terminé les petites courses chez le poissonnier ou le boucher cette carte sera réservée aux restaurants et seulement les jours de travail !

QUESTIONS DES ELUS DU PERSONNEL CGT

Question n°9 :

A quand un E2R de 26 mn monté et mixé en une demi-journée ?

Le rêve... pour notre direction.

Etes- vous sérieux quand vous demandez un montage de 8 mn en une journée et demi.

Ce n'est plus du montage c'est de l'abatage.

Comment voulez-vous proposer une nouvelle écriture des magazines, comment voulez-vous de la qualité (comme le demande pourtant notre directrice régionale L. Mayerfeld) avec si peu de moyens ?

Est-ce au monteur, au mixeur de rattraper la mesquinerie de la hiérarchie ?

A titre de comparaison pour le dernier montage de 9 mn, l'équipe a bien eu 3 jours de montage.

Le dernier enquête de région a nécessité 15h de montage pour un format qui devait durer 6 minutes ; en fait au final il faisait 7 minutes 30. A quoi on rajoute une rédactrice qui fait savoir qu'elle ne sera pas disponible et la post production de Bordeaux qui impose fermement des dates pour l'étalonnage empêchant toutes modifications de dates de montage.

C'est inadmissible de faire peser ainsi sur les épaules du monteur tous ces problèmes d'organisation la direction est responsable de la santé de TOUS SES SALARIES. Les conditions de travail ne doivent pas dépendre des contraintes des autres, elles doivent permettre à l'exécutant de travailler dans la sérénité.

Question 10 :

Au terme de la tenue d'ateliers, les salariés de la locale de La Rochelle ont appris le maintien de l'édition produite par l'équipe de France3 Atlantique. Puis successivement ces dernières semaines ils ont appris l'arrêt de leur édition et enfin la semaine dernière de nouveau le maintien de cette édition.

La direction peut-elle dans les plus brefs délais rencontrer les salariés de la locale de La Rochelle et s'exprimer clairement sur sa stratégie éditoriale et sur l'avenir des 13 personnes qui travaillent sur le site de La Rochelle ?

Laurence Mayerfeld sera présente sur le site de La Rochelle courant octobre.

Question 11 :

Lors des derniers DP les élus ont demandé à la direction pourquoi Marine Rondonnier salariée CDD journaliste à France télévision ne pouvait plus travailler sur l'antenne de Poitiers, et si elle était blacklistée ?

Devant l'absence de réponse claire et sur le refus de continuer à faire travailler cette salariée à Poitiers les élus ont mis un terme à la réunion DP du mois de septembre.

Au CE du 21 septembre à Toulouse Olivier Godard DRH de France3 s'est clairement exprimé sur ce point ; Marine Rondonnier n'est pas blacklisté, elle peut travailler dans toutes les antennes du réseau France 3.

Etes-vous décidés à faire travailler normalement cette salariée, et à quelle date ?

Voir réponse à la question 1

Question 12 :

La CGT salue qu'en cette rentrée 2017 un projet éditorial ait été distribué à l'ensemble des salariés. Dans ce projet éditorial, vous évoquez une formation possible pour les journalistes sur le titrage des reportages sur un mac.

Cette formation est-elle validée par le service formation ?

Cette formation est-elle accessible aux techniciens qui le souhaitent ?

Le mois dernier nous avons répondu à cette question.

Il ne s'agit pas d'une formation officielle

Dans le cadre des compétences complémentaires, il sera possible aux techniciens d'y participer.

Question 13 :

Mesures individuelles (PARSI 2017)

Aurons-nous enfin cette année plus d'informations pour étudier les trajets d'évolution de carrière des salariés ?

Une demande effectuée chaque année en DP que vous vous étiez engagés à faire remonter à Paris aux services compétents.

Les comités de salaires auront lieu à l'issu des DP le 9 Novembre, comme chaque année, nous aurons des documents fournis en central, documents que nous espérons plus cette année que les années précédentes.

Question 14 :

Fin juillet la CGT a signé l'accord de reconnaissance des compétences complémentaires des PTA.

Savez-vous à partir de quand il entrera en application après homologation de la DIRECTE?

Applicable dès maintenant, mais les modalités nous sont inconnues pour l'instant

Peut-être dès le mois prochain, une communication devrait être faite à ce sujet.

Question 15 :

Le 07 août, une note de service d'Arnaud Lesaunier éclaire sur la planification qui devient obligatoire des salariés au taux horaire pour suivre les formations en e-learning.

Comment allez-vous faire pour mettre en pratique ces formations sans bureaux dédiés et équipés sur certains sites comme Poitiers ?

Seules les formations validées seront planifiées, le bureau dédié sera envisagé pour les nouveaux locaux.

Question 16 :

A plusieurs reprises nous vous avons demandé l'aménagement du mobilier sur lequel se trouve le point d'ingest principal des JRI au local départ.

Mobilier complètement inadapté à cette opération

Quand comptez-vous répondre cette demande ?

Appel d'offre en cours, (demande de 3 devis) un retour sera fait d'ici quelques semaines.

QUESTIONS DES ELUS DU PERSONNEL SNJ

Question 17 :

Le service des scripts est en souffrance depuis plusieurs mois. Le personnel est à bout. Des réunions de concertation ont eu lieu, des propositions ont été faites. Mais le malaise perdure. Pourquoi avez-vous refusé la présence des élus DP et CHSCT, comme les salariées vous l'ont demandé, pour les assister au cours de l'une de ces réunions, (réunion initiée par les salariées) ?

Voir réponses en début de compte rendu.

Question 18 :

Lors de la dernière réunion DP, l'ensemble des élus a quitté la réunion pour dénoncer le black-listage dont est victime l'une de nos collègues CDD. La question a, depuis, été évoquée en CE et M. Godard a garanti aux élus qu'il n'y avait pas de black-listage. Or notre collègue CDD n'a eu aucun contrat malgré sa disponibilité et malgré les besoins de la rédaction. Nous avons en effet constaté que d'autres CDD rédacteurs ont eu un contrat. Nous vous rappelons que le black-listage est considéré comme un cas de discrimination et donc un délit. Pouvez-vous vous engager à proposer des contrats à notre collègue CDD qui cumule 1338 jours au sein de France 3 ? Cet arrêt brutal de tous ses contrats du jour au lendemain est scandaleux.

Voir réponse question1

Question 19 :

Les JRI de Poitiers continuent à être planifiés un week-end sur trois. Nous vous avons maintes fois alertés l'an passé sur cette inégalité. L'arrivée de rédacteurs bi-qualifiés devait résoudre ce problème...Mais on constate qu'il n'en est rien. Pouvons-nous espérer l'application de nouvelles règles de planification pour une plus juste répartition du travail entre les JRI ?

Voir réponse question 2

Question 20 :

La rédaction va connaître de nombreux changements entre les départs et les arrivées de différents salariés. Dans ce jeu de chaises musicales, pouvez-vous vous engager à conserver le même nombre de JRI à l'issue de ce grand mercato ?

Les mouvements engagés ne sont pas un jeu de chaises musicales, ni un mercato, terminologie négative d'après le rédacteur en chef.

Nous faisons cela à la demande des salariés, pour leur bien être

Les effectifs sont en adéquation avec les besoins de la rédaction.

Questions orales :

1/ Seriez-vous d'accord pour vous investir sur le mois sans tabac ?

La direction semble partante pour que quelque chose s'organise sur le site de Poitiers et sur les sites excentrés avec une expo, la présence d'intervenants extérieurs, mais rien n'est encore décidé.

2/ Les AS et Antoine proposent d'organiser la journée mobilité une fois par mois.

Pas d'opposition à ce sujet.

3/ Module France Info en ce moment en cours, mais avec les potentiels existants

Un module de 3,30 minutes à fournir toutes les cinq semaines avec des plateaux, une demi-journée de prépa, une demi-journée de tournage des plateaux, une journée de montage sur l'effectif constant.

4/ Disparition de la ZOE sur La Rochelle.

La location longue durée arrivait à échéance, il fallait donc la rendre car le parc doit être renouvelé prochainement.

Prochaine réunion DP le jeudi 9 novembre 2017 ? En même temps que les PARSI

Vos élus DP CGT Poitou-Charentes

Xavier Demester, Cyrille Defives, Mathieu Ledoux,

Antoine Morel, Christophe Pougeas, Patrick Mauduit